



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal
Le mercredi 05 novembre 2003 - n° 21

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. St-André (L'Assomption) propose :

QUE l'Assemblée nationale mette sur pied une commission parlementaire spéciale ayant pour mandat d'étudier l'ensemble des conséquences du choc démographique auquel le Québec est confronté.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Sirros, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; dix minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M.

St-André (L'Assomption).

À la fin de son intervention, M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose :

QUE la motion du député de L'Assomption soit amendée de la manière suivante :

À la première et deuxième ligne, remplacer les mots « mette sur pied une commission parlementaire spéciale ayant pour mandat d'étudier » par les mots « recommande à la Commission parlementaire des affaires sociales, de procéder à l'étude de ».

05 novembre 2003

La motion, telle qu'amendée, se
lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale recommande à la Commission parlementaire des affaires sociales de procéder à l'étude de l'ensemble des conséquences du choc démographique auquel le Québec est confronté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 198 et 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale de M. St-André (L'Assomption) et sur l'amendement de M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Sirros, premier vice-président, prend en délibéré.

Le débat terminé, M. Sirros, premier vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement proposée par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La motion d'amendement est irrecevable, car elle a pour effet de nier la motion principale du député de l'Assomption. De fait, cette motion vise la création d'une commission spéciale, donc d'une structure particulière, avec un mandat particulier et une composition particulière pour étudier l'ensemble des conséquences du choc démographique auquel le Québec est confronté, alors que la motion d'amendement ne vise qu'à recommander à une commission déjà existante, dont la composition et les compétences sont déjà connues, d'étudier la question. Cela a donc pour effet d'aller à l'encontre du principe de la motion.

Par ailleurs, si la motion du député de l'Assomption était adoptée, il n'y aurait aucun mandat exécutoire donné à une commission. Pour la rendre exécutoire, l'Assemblée devrait par la suite adopter une motion pour constituer une commission spéciale conformément aux dispositions de l'article 178 du Règlement.

La motion de M. St-André (L'Assomption) est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

05 novembre 2003

À 11 h 57, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 202 Loi concernant Cimetière Protestant Hillcrest de Deux-Montagnes

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.
(Dépôt n° 330- 20031105)

M. Descoteaux (Groulx) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant Cimetière Protestant Hillcrest de Deux-Montagnes.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

05 novembre 2003

n° 203 Loi concernant la Ville de Victoriaville

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.
(Dépôt n° 331- 20031105)

M. Bachand (Arthabaska) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la Ville de Victoriaville.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Séguin, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de
gestion de l'Institut de la statistique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31
mars 2003.
(Dépôt n° 332- 20031105)

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dépose :

Le rapport annuel de
gestion du Secrétariat au loisir et au sport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars
2003 ;
(Dépôt n° 333- 20031105)

Le rapport annuel de
gestion de la Commission municipale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31
mars 2003 ;
(Dépôt n° 334- 20031105)

05 novembre 2003

Le rapport annuel de la
société Immobilière SHQ, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2002.
(Dépôt n° 335- 20031105)

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de la
Bibliothèque nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.
(Dépôt n° 336- 20031105)

M. le Président dépose :

Le rapport annuel du
Protecteur du citoyen intitulé *Faire un pas de plus* , pour l'exercice financier terminé le
31 mars 2003.
(Dépôt n° 337- 20031105)

Dépôts de pétitions

M. Bourdeau (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition,
signée par 25 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Berthier,
concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.
(Dépôt n° 338- 20031105)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont
déposés deux extraits de pétition concernant le maintien et le développement des
logements à loyer modique :

- le premier,
extrait d'une pétition signée par 281 locataires d'habitations à loyer modique de la
circonscription d'Abitibi-Ouest, par M. Gendron (Abitibi-Ouest) ;
(Dépôt n° 339- 20031105)

05 novembre 2003

- le deuxième,
extrait d'une pétition signée par 176 locataires d'habitations à loyer modique de la
circonscription de Bertrand, par M. Cousineau (Bertrand).
(Dépôt n° 340- 20031105)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition,
signée par 401 citoyens et citoyennes de la municipalité de Lantier, concernant la vitesse
et la réalisation de travaux sur la route 329.
(Dépôt n° 341- 20031105)

**Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait
personnel**

M. le Président informe
l'Assemblée qu'il a reçu de M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques) dans les délais
requis, une demande d'intervention sur un fait personnel concernant un article du journal
La Presse du 5 novembre 2003. Il déclare cette demande recevable.

Il donne alors la parole à M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques) pour son
intervention.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de
questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Legault (Rousseau) retire certains propos
non parlementaires.

À la demande de M. le Président, M. Séguin, ministre des Finances, retire
certains propos non parlementaires.

Votes reportés

05 novembre 2003

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. St-André (L'Assomption) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit
comme suit :

QUE l'Assemblée nationale mette sur pied une commission parlementaire spéciale ayant pour mandat d'étudier l'ensemble des conséquences du choc démographique auquel le Québec est confronté.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 29 en annexe)

Pour : **41** Contre : **67** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Gauthier, ministre de
l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Paul Massicotte, décoré Commandeur spécial de l'Ordre national du mérite agricole avec la mention « Très grand mérite spécial », qu'elle félicite les lauréats et lauréates de l'édition 2003 du concours et qu'elle souligne le rôle majeur des agriculteurs et des agricultrices dans le développement économique du Québec et de ses régions.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission
des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative ;

- la Commission
des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi

05 novembre 2003

modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance ;

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi donnant suite au discours sur le budget du 1er novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au jeudi 6 novembre 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 19, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 6 novembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

ANNEXE

Votes par appel nominal

(L'Assomption) :

Sur la motion de M. St-André

05 novembre 2003

(Vote n° 29 POUR - 41

Arseneau	Charest	Landry	Papineau
Beaudoin	(Rimouski)	Legault	Picard
Bédard	Côté	(Rousseau)	Robert
Bertrand	Cousineau	Legendre	Roy
Boisclair	Deslières	Léger	Simard
Bouchard	Dion	Lelièvre	St-André
(Vachon)	Dionne-Marsolais	Lemieux	Turp
Boulerice	Dufour	Létourneau	Valois
Bourdeau	Dumont	Maltais	Vermette
Caron	Grondin	Morin	
Champagne	Harel	(Nicolet-Yamaska)	
Charbonneau	Jutras	Pagé	

CONTRE - 67

Auclair	Charlebois	Gautrin	Ouimet
Audet	Chenail	Hamad	Paquet
Bachand	Cholette	Hamel	Paquin
Beauchamp	Clermont	Houda-Pepin	Pelletier
Béchar	Copeman	Jérôme-Forget	Perreault
Bellemare	Corbeil	Kelley	Reid
Bergman	Couillard	L'Ecuyer	Rioux
Bernard	Courchesne	Lamquin-Éthier	Séguin
Bernier	Cusano	Legault	Soucy
Bordeleau	Delisle	(Chambly)	Théberge
Bouchard	Descoteaux	Lessard	Thériault
(Mégantic-Compton)	Després	Loiselle	(Anjou)
Boulet	Dubuc	MacMillan	Tomassi
Brodeur	Dupuis	Marsan	Vallières
Chagnon	Fournier	Mercier	Vien
Charest	Gabias	Moreau	Williams
(Sherbrooke)	Gagnon-Tremblay	Morin	
Charest	Gaudet	(Montmagny-L'Islet)	
(Matane)	Gauthier	Mulcair	